

document
synthèse

POURQUOI LES PERSONNES ASSISTÉES SOCIALES DITES « SANS CONTRAINTES À L'EMPLOI » NE TRAVAILLENT-ELLES PAS ?

Coauteur·e·s

Marie-Pierre Boucher, Anthony Desbiens,
Marie-Josée Dupuis, Diane Gagné et Yanick Noiseux



Cette recherche a bénéficié de l'appui du Mitacs (programme Accélération) et du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH) dans le cadre de son programme « Engagement partenarial ».

Février 2020

Contexte, objectifs et méthodologie de la recherche

En septembre 2019, il y avait 100 293 adultes prestataires de l'aide sociale qui étaient considéré-e-s sans contraintes à l'emploi. Même si leur nombre n'a jamais été aussi bas, la question de savoir pourquoi ils et elles ne travaillent pas semble hanter l'opinion publique. Ces personnes constituent d'ailleurs la catégorie sociale la plus stigmatisée de la population québécoise¹ et il n'est pas rare d'entendre dire qu'elles sont paresseuses, profiteuses et dépendantes du système. Autrement dit, ces dernières pourraient facilement travailler – encore plus en période de « pénurie² » de main-d'œuvre – et elles refuseraient tout simplement de le faire. Mais qu'en est-il vraiment ?

C'est à cette question que cherchait à répondre une recherche partenariale issue d'une collaboration entre le Collectif pour un Québec sans pauvreté et le Groupe de recherche interdisciplinaire et interuniversitaire sur la pauvreté, l'emploi et la protection sociale (GIREPS). Ce document synthèse en présente les principales conclusions. Cette recherche avait pour principal objectif de documenter et d'examiner les raisons pour lesquelles les personnes assistées sociales considérées aptes au travail ne sont pas en emploi et d'ainsi aller au-delà des hypothèses simplistes et du prêt-à-penser.

Huit entretiens de groupe ont été réalisés entre février et juillet 2018 auprès de 44 personnes assistées sociales, dans sept régions du Québec³. Trois méthodes de recrutement ont été mobilisées : les réseaux d'interconnaissance des chercheurs-euses, le recrutement via des organismes membres du Collectif pour un Québec sans pauvreté et l'affichage de rue. Les deux seuls critères de participation à la recherche étaient d'être ou d'avoir déjà été une personne assistée sociale dite « sans contraintes à l'emploi⁴ », et d'avoir déjà eu, au cours de sa vie, au moins une expérience de travail rémunéré. Parmi les participant-e-s rencontré-e-s, 21 sont des hommes et 23 des femmes. La moyenne d'âge des participant-e-s est de 48 ans. La plupart des personnes que nous avons rencontrées ont entre 40 et 60 ans et seulement trois d'entre elles ont moins de 30 ans. Une très grande majorité des répondant-e-s, soit 36 personnes, sont des personnes vivant seules, quatre sont des mères monoparentales, trois vivent en couple avec des enfants et une vit en couple, sans enfants.

Les participant-e-s ont été interrogé-e-s sur leur vision et leurs expériences du travail, de l'aide sociale et des programmes ou mesures visant à favoriser leur insertion sur le marché du travail. Les questions posées avaient pour but d'amener les participant-e-s à reconstruire leurs trajectoires en sélectionnant les expériences, les épreuves et les événements qu'ils et elles jugeaient marquants dans leurs parcours de vie, d'emploi et d'aide sociale. La dynamique de partage et les interactions entre les participant-e-s, propres à cette méthode d'entretien, ont aussi permis d'identifier des zones d'accords et de désaccords entre les participant-e-s ainsi que les épreuves qui se sont manifestées le plus fréquemment à travers de leurs parcours d'aide sociale et d'emploi. Deux rencontres – à Montréal et à Québec – ont été organisées à mi-parcours avec des personnes assistées sociales et des personnes qui militent au sein d'organisations membres du Collectif pour un Québec sans pauvreté. Ces rencontres avaient pour objectif de présenter les résultats préliminaires de la recherche, de les valider et de les bonifier en fonction des rétroactions obtenues. Ce processus a confirmé que même si les résultats de cette recherche qualitative ne peuvent être qualifiés de « représentatifs » au sens statistique du terme, ils sont certainement « exemplaires » des expériences vécues par des personnes recevant des prestations d'aide sociale.

Pourquoi les personnes assistées sociales dites « sans contraintes à l'emploi » ne travaillent-elles pas ?

Cette section présente un résumé des 10 réponses ayant pu être identifiées lors de la recherche. Chacune de ces réponses fait l'objet d'une fiche détaillée préparée pour le Collectif pour un Québec sans pauvreté : nous en présentons ici les points saillants.

Dans la très grande majorité des cas, les personnes assistées sociales dites « sans contraintes à l'emploi » veulent travailler. Dans l'ensemble, nous avons pu constater à travers leur discours que les personnes assistées sociales rencontrées partagent les mêmes idées et valeurs à propos du travail salarié que la population générale. Comme bien d'autres, elles voient le travail salarié comme étant un élément central de la vie, qui permet une meilleure intégration économique et sociale. Elles recherchent un emploi dans lequel elles peuvent s'épanouir et se sentir utiles, tout en étant en mesure de respecter leurs limitations (souvent en matière de santé physique ou psychologique). Elles tendent également à adopter une définition large du mot « travail », ce qui les amène à valoriser tout autant les activités non salariées qu'elles assimilent à du travail. On constate par ailleurs que leurs expériences dévalorisantes de l'aide sociale tendent à renforcer leurs représentations positives du travail salarié, qui est alors d'autant plus perçu comme favorisant l'exercice de leur liberté et de leur pleine citoyenneté. Ainsi, parmi les 44 personnes rencontrées, seules deux personnes refusent carrément de jouer le jeu du travail salarié, considérant ce dernier comme asservissant.

Une réponse en 10 temps

Les personnes assistées sociales dites « sans contraintes à l'emploi » ne travaillent pas parce que :

1. elles contribuent et travaillent autrement
2. les employeurs n'en veulent pas
3. en chemin, elles rencontrent l'impasse du temps partiel
4. elles sont *tannées* « des jobs de marde »
5. des problèmes de santé les rendent inaptes au travail
6. les programmes visant l'insertion en emploi n'améliorent pas suffisamment leurs qualifications et sont avant tout pensés pour répondre aux besoins des employeurs
7. le programme d'aide sociale et les programmes visant l'insertion en emploi ne sont pas adaptés afin de répondre aux épreuves vécues par les prestataires
8. elles sont pauvres
9. le système d'aide sociale contribue à leur stigmatisation
10. le système d'aide sociale empêche de planifier

1 *Parce qu'elles contribuent et travaillent autrement.*

Les participant-e-s ont souligné le fait que le travail salarié n'est pas la seule forme de participation valable et qu'il existe plusieurs formes de travail, notamment l'engagement dans des activités non rémunérées, à travers lesquelles elles et ils estiment contribuer à la société. D'une certaine manière, notre enquête montre que plusieurs personnes assistées sociales sont occupées à procurer des soins ou des services à leurs proches (à titre de bénévole), qu'elles s'engagent politiquement ou dans une démarche de création. Elles peuvent aussi s'engager dans le cadre de programmes d'insertion ou d'emploi subventionnés et précaires impliquant des allers-retours réguliers entre le travail, l'aide sociale et le milieu communautaire. Les personnes interrogées assimilent généralement chacune de ces activités non rémunérées à du travail. Force est aussi de constater que sans ces dernières, qui constituent en quelque sorte une « armée de réserve » au rabais, l'action des différents organismes communautaires opérant dans un contexte de contraintes budgétaires – et cette situation est quasi permanente depuis 40 ans – en pâtirait. Les personnes rencontrées sentent toutefois que cette contribution n'est pas reconnue à sa juste valeur et que cet « autre travail » ne les amène pas à être considérées comme des citoyen-ne-s à part entière.

2 *Parce que les employeurs n'en veulent pas.*

Les personnes rencontrées ont largement fait état de pratiques de recrutement discriminatoires au sens de la Charte canadienne des droits et libertés et de la Charte des droits et libertés (québécoise), qui entravent à la fois leur accès et leur maintien en emploi. Ces pratiques constituent des barrières à l'emploi. Les problèmes de santé, l'âge (notamment le fait d'être considéré « trop vieux ») et le fait de posséder un casier judiciaire sont les motifs de discrimination constituant des barrières à l'embauche qui ont été le plus souvent mentionnés. De plus, être sans travail et/ou sur l'aide sociale est une condition sociale, vite repérée (notamment par les « trous dans le CV » comme nous ont dit plusieurs participant-e-s), qui brime l'accès à l'emploi dans la mesure où les employeurs sont réticents à embaucher des gens identifiés comme prestataires de l'aide sociale. En plus de ces obstacles liés à des dynamiques de discrimination, d'autres pratiques des employeurs, notamment des critères de sélection relevant de l'esthétisme, constituent des barrières à l'emploi qui ont été évoquées par les participant-e-s. De nombreuses personnes ont également tenu à signaler que plusieurs employeurs ne semblent pas prêts à accommoder leurs employé-e-s pour des problèmes liés aux responsabilités familiales ou de santé. Pour les personnes rencontrées qui sont issues de l'immigration, ces difficultés s'ajoutent aux enjeux de reconnaissance de la formation et de l'expérience antérieures à l'arrivée au Québec. En somme, pour l'ensemble de ces raisons, les participant-e-s soulignent qu'ils et elles ne correspondent pas à l'idéal de l'employé-e recherché-e par les employeurs.

3

Parce qu'en chemin, elles rencontrent l'impasse du temps partiel.

Plusieurs personnes assistées sociales rencontrées désirent travailler à temps partiel afin de respecter leurs limites, souvent dictées par leur état de santé physique ou mentale. Or, pour plusieurs, travailler à temps partiel n'est pas une option envisageable parce que cela ne leur permet pas de gagner un revenu suffisant pour subvenir à leurs besoins. D'une part, les revenus attendus du travail à temps partiel sont trop bas pour leur permettre d'envisager une sortie de l'aide sociale, en raison d'un faible taux horaire et d'un faible nombre d'heures travaillées. D'autre part, les règles du programme d'aide sociale nuisent à leur transition vers l'emploi. Celles-ci font en sorte que les personnes ne peuvent même pas travailler une journée complète par semaine sans voir leur chèque d'aide sociale amputé, les revenus mensuels excédant les 200 \$ permis étant entièrement déduits de la prestation d'aide sociale. Elles sont donc dans une impasse. Par ailleurs, pour certaines personnes, le fait que le travail à temps partiel va bien souvent de pair avec des horaires variables et imprévisibles constitue une autre limite puisque cela peut s'avérer incompatible avec leur situation, notamment avec leurs responsabilités parentales et familiales.

4

Parce qu'elles sont tannées « des jobs de mardo ».

Plusieurs emplois s'accompagnent de mauvaises conditions de travail. Dans bien des cas, occuper un emploi, même à temps plein, ne permet pas de sortir de la pauvreté. Cette précarité, combinée à des pratiques abusives et au manque de reconnaissance et de considération de la part des employeurs, rend ces emplois moins attrayants pour certaines personnes qui estiment alors que le jeu n'en vaut pas la chandelle. Ainsi, l'accumulation de mauvaises expériences et le fait que ces travailleurs-euses sont couramment instrumentalisés-e-s et embauchés-e-s à titre de main-d'œuvre au rabais pour une courte durée les amènent parfois à privilégier un « autre travail », c'est-à-dire le bénévolat, ou bien à recourir à d'autres formes d'emploi rémunéré, comme le travail autonome. Pour le dire autrement, si elles n'occupent pas un emploi, ce n'est pas parce qu'elles ne souhaitent pas travailler, mais plutôt parce qu'elles ne souhaitent pas travailler dans des conditions lamentables, comme elles l'ont déjà si souvent fait.

5

Parce que des problèmes de santé les rendent inaptes au travail.

Bien qu'elles soient considérées « sans contraintes à l'emploi », bon nombre de personnes assistées sociales ne sont pas réellement en mesure de travailler. Plusieurs ont en fait des problèmes importants de santé physique ou psychologique qui les empêchent de trouver et d'occuper de façon durable un emploi qui procure un revenu suffisant pour sortir de la pauvreté. Ces problèmes de santé ne sont toutefois pas reconnus par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale comme étant des contraintes à l'emploi : dans certains cas, c'est parce que les personnes ont rencontré des embûches dans le cadre de leur démarche de reconnaissance des contraintes à l'emploi, alors que dans d'autres, elles ont préféré ne pas s'y engager afin d'éviter un long et complexe processus d'évaluation médicale ou d'éviter les étiquettes diagnostiques.

6

Parce que les programmes visant l'insertion en emploi n'améliorent pas suffisamment leurs qualifications et sont avant tout pensés pour répondre aux besoins des employeurs.

Conçus pour pousser le plus rapidement possible les personnes recevant des prestations d'aide sociale vers le marché du travail, les programmes visant l'insertion en emploi – qui visent « l'activation » des personnes sans emploi, pour reprendre le jargon administratif – ne contribuent pas suffisamment à améliorer les qualifications des participant-e-s et à les inscrire dans une trajectoire ascendante. En ce qui a trait aux mesures visant le retour aux études, les personnes interrogées soulignent qu'elles sont déçues par les opportunités offertes qui ne correspondent bien souvent pas à leurs aspirations. Ces mesures s'articulent par ailleurs difficilement avec le programme d'aide sociale et semblent davantage pensées en fonction des besoins du marché. En somme, dans bien des cas, les personnes rencontrées étaient prises dans un cycle de portes tournantes, multipliant les allers-retours entre l'aide sociale et les programmes censés les aider à intégrer le marché du travail. Cette situation a mené plusieurs des personnes enquêtées à être très critiques envers ces programmes, et ce, encore plus lorsqu'ils ne s'inscrivent pas dans une démarche volontaire. Dans l'ensemble, elles estiment que, pour elles, ces programmes n'ont pas joué le rôle de tremplin qu'ils auraient dû jouer. Plusieurs avancent par ailleurs que certains de ces programmes sont d'abord et avant tout conçus afin de répondre aux besoins des employeurs, qui profitent alors d'un bassin de main-d'œuvre subventionnée et jetable à court ou moyen terme.

7

Parce que le programme d'aide sociale et les programmes visant l'insertion en emploi ne sont pas adaptés afin de répondre aux épreuves vécues par les prestataires.

Paradoxalement, c'est lorsque les personnes sont à leur plus bas et qu'elles sont les plus vulnérables qu'on leur demande d'être les plus fortes et de « s'activer ». Pour les participant-e-s à notre étude, c'est souvent la maladie (physique ou mentale), un accident (de la route ou de travail, par exemple) ou une situation familiale défavorable qui a constitué l'événement marquant qui a fait bifurquer leur parcours de vie. D'autres ont évoqué le fait d'être enceinte, d'avoir de jeunes enfants à la maison, un déménagement, un changement d'emploi ou de programme d'études ou des problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie. Souvent, une première épreuve mène à une autre et, dans presque tous les cas, une combinaison de facteurs précipite la personne dans une spirale qui la prive de ses assises, fait basculer sa vie, et l'amène à « tomber » sur l'aide sociale. Les personnes rencontrées ont ainsi maintes fois exprimé que le moment de leur arrivée à l'aide sociale n'était pas le meilleur pour se lancer sur le marché du travail. Elles ont besoin de temps et parfois de réseaux de soutien et d'accompagnement afin de retrouver une certaine stabilité dans leur vie. Centré autour de la réintégration rapide et à tout prix au marché du travail, le système d'aide sociale n'est pas toujours en mesure « d'aider à rebondir » notamment parce qu'il fonctionne en silo. Non seulement les agent-e-s d'aide sociale et les agent-e-s d'emploi ne collaborent pas afin d'offrir un accompagnement aux personnes assistées sociales, mais elles et ils font rarement le pont avec d'autres services sociaux qui pourraient s'avérer utiles afin de permettre aux personnes bénéficiant de l'aide sociale d'améliorer leur situation de façon durable.

8

Parce qu'elles sont pauvres.

L'absence de participation au marché du travail découle souvent directement de l'état de pauvreté dans lequel sont maintenues les personnes recevant des prestations d'aide sociale. Dit autrement, l'état de pauvreté devient en soi un frein sévère à l'emploi. C'est le cas notamment parce que vivre en situation de pauvreté entraîne des problèmes de transport et d'habillement. La situation de pauvreté rend également difficile le maintien d'un réseau social qui pourrait constituer une passerelle vers le travail. Elle représente aussi des défis en matière d'organisation notamment à cause du temps perdu pour combler ses besoins de base (ex. aller à la banque alimentaire, trouver du financement pour payer ses dettes, son électricité, son logement, etc.).

9

Parce que le système d'aide sociale contribue à leur stigmatisation.

Le fonctionnement du système d'aide sociale, avec ses catégories administratives basées sur « l'aptitude au travail », favorise la reconduction d'un processus de stigmatisation des personnes assistées sociales qui, parce qu'elles sont cataloguées comme « sans contraintes à l'emploi », seraient alors forcément paresseuses, fainéantes, profiteuses. Cet ensemble de préjugés tenaces participe à son tour à l'isolement social des personnes assistées sociales et à l'effritement de leurs réseaux de soutien (ami-e-s, famille, conjoint-e). Comme nous avons pu le constater, cela amène, dans certains cas, les personnes à taire leur condition sociale « d'assisté-e » et à développer un sentiment de honte et de culpabilité découlant du fait qu'elles doivent recourir à l'aide sociale ainsi qu'à adopter des stratégies de présentation de soi pour éviter le regard défavorable d'autrui. La construction de leur statut d'assisté-e à travers les règles du programme d'aide sociale ainsi que la persistance des préjugés constituent ainsi des entraves à leur intégration durable sur le marché du travail. Le programme d'aide sociale place les personnes qui y ont recours dans une zone de vulnérabilité à la fois économique et sociale, et contribue, par la faiblesse des revenus alloués et par ses catégories administratives stigmatisantes, à leur isolement et à la fragilisation de leurs réseaux de soutien.

10

Parce que le système d'aide sociale empêche de planifier.

La complexité du système d'aide sociale, dont les modalités changent régulièrement et dont l'application des règles se fait souvent de manière arbitraire, rend très difficile la planification à long terme. Cela entrave la capacité des personnes assistées sociales à se projeter dans l'avenir et précarise la mise en place d'une démarche planifiée leur permettant de réintégrer le marché du travail.

Notes

¹ Pierre Noreau et *al.*, « Droits de la personne et diversité - la condition sociale : Sondage 2015. | CDPDJ », 2015, En ligne au <http://www.cdpcj.qc.ca/fr/droits-de-la-personne/sondage-2015/Pages/condition-sociale.aspx>, consulté le 26 août 2019; Landry, N., Gagné, A.-M., Rocheleau, S., Caneva, C., Caidor, P., Bégin, M.. 2020. « Militantisme, justice sociale et inégalités numériques : étude de groupes de lutte contre la pauvreté au Québec », *Terminal*, 32 pages.

² Sur les enjeux autour de cette pénurie de main-d'oeuvre qui touche surtout des postes dits « peu qualifiés », voir le billet de Mario Jodoin dans *Le blogue de Jeanne Énard*, « Les postes vacants en 2018 », 2019, En ligne au <https://jeanneemard.wordpress.com/2019/04/05/les-postes-vacants-en-2018/>, consulté le 25 novembre 2019.

³ En Mauricie, en Outaouais, en Estrie, en Chaudière-Appalaches, à Montréal (Hochelaga et Côte-des-Neiges), dans Lanaudière et dans la région de la Capitale-Nationale.

⁴ Même si les personnes interrogées sont ou ont déjà été considérées « sans contraintes à l'emploi » par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, plusieurs d'entre elles recevaient, au moment de l'entrevue, les prestations réservées aux personnes considérées comme ayant des « contraintes sévères à l'emploi ». Cela montre notamment que les parcours des personnes assistées sociales sont dynamiques et hétérogènes: elles bougent à l'intérieur du système d'aide sociale selon les expériences qu'elles vivent dans les multiples sphères de leur vie sociale.